



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-09-10 modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

1. **Modification de l'annexe « A »**

L'annexe « A » du Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables est modifiée par le retrait du ruisseau désigné *sans nom* situé dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville et identifié par une flèche sur le plan joint au présent règlement.

Adopté le 30 novembre 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodea

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 FÉVRIER 2010